

Commune de LA-TOUR-DU-PIN

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *

- R Zones d'interdictions
- S Zones de projet possible sous maîtrise collective
- B Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I', i', i', i', i', i' : inondation en pied de versant
- M, m : marées
- T, t : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- V, v : ravinements et ruissellements sur versant
- G, g0, g1, g2, g3 : glissements de terrain
- F : effondrements

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Vu, pour être annexé à mon

arrêté du **10 JAN 2008**

Pour le Préfet et par délégation

le Secrétaire Général

Gilles BARSACQ

Zones inondables de la Bourbre et du canal Mouturier;
Se reporter au P.P.R.I. "Bourbre Moyenne" pour le zonage réglementaire spécifique à la commune

Réalisation : Alp'Géorisques

Etabli le : Juillet 2007

Echelle : 1/5 000

Édition : ALP'GEORISQUES

Modifié le : Novembre 2007



Zonage réglementaire du risque ruissellement de versant
(phénomène généralisé)

